

Février 2023

DOCUMENT  
REGLEMENTAIRE

---

# Rapport de vote

MANSARTIS TERNATIV ISR

---

---

# RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2022

---

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.533-22 du Code Monétaire Financier et des articles 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Mansartis Gestion établit annuellement un rapport relatif à l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion financière. Ces rapports sont établis dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport indique :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles Mansartis a exercé les droits de vote.
- Les votes contre les recommandations du management détaillés par thématique.
- Des exemples de votes sur des thématiques ESG.
- Les potentielles situations de conflit d'intérêts identifiées par Mansartis dans le cadre de l'exercice des droits de vote.

## 1. Les principes de la politique de vote

Conformément à sa politique d'exercice des droits de vote, Mansartis exerce les droits de vote qui sont attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion financière. En 2019, Mansartis a renforcé son rôle d'investisseur responsable par, notamment, la mise en place d'une politique de vote sur l'ensemble des titres quel que soit le nombre de titres détenus et quelle que soit la zone géographique. En 2018, Mansartis Gestion ne votait pas pour les sociétés ayant leur siège social à l'étranger.

Mansartis a ainsi décidé de s'appuyer sur l'expertise et les services d'un proxy-voter en 2019 en nouant un partenariat avec le leader mondial en la matière : ISS – Institutional Shareholder Services. Mansartis s'appuie sur la politique formalisée par ISS intitulée « Sustainability Policy ».

Les lignes directrices de « Sustainability Policy » mettent l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprises grâce à la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux Environnementaux et Sociaux. La « Sustainability Policy » s'attache à promouvoir la publication et la transparence en termes de reporting des entreprises sur la façon dont elles gèrent les enjeux de développement durable auxquels elles peuvent être confrontées.

## 2. Périmètre d'exercice des droits de vote

Conformément à sa politique globale d'engagement Mansartis cherchera toujours à exercer ses droits de vote pour l'ensemble des titres détenus dans les OPC à l'exception des cas décrits ci-dessous.

Dans l'intérêt des porteurs, Mansartis se réserve la possibilité de ne pas exercer son droit de vote. Par exemple, afin de s'assurer de la maîtrise totale de la liquidité des OPC sous gestion, Mansartis ne votera a priori pas aux Assemblées Générales pour lesquelles des procédures de blocage de titres sont implémentées. Dans le cadre du marché Suisse où ces procédures sont fréquentes, le gérant décidera, de façon discrétionnaire, s'il souhaite exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds, mais pour 80% maximum des droits. Par ailleurs, Mansartis s'abstiendra dans le cas où des procédures trop complexes de POA (Power of Attorney) seraient nécessaires pour exercer son droit de vote.

### **3. Modalité d'exercice des droits de vote**

ISS apporte un soutien dans la procédure opérationnelle de vote en mettant à disposition sa plateforme de vote à laquelle chaque gérant a accès. La plateforme permet le suivi automatisé des Assemblées Générales pour lesquelles Mansartis est détentrice de Bulletin(s) de vote(s) et a l'intention d'exercer son droit de vote. Chaque gérant de fonds est responsable des décisions de vote des titres qu'il détient en portefeuille. Néanmoins, dans un souci d'efficacité, la procédure opérationnelle s'appuie sur la plateforme de service du proxy-voter : ISS pré-remplit l'ensemble des bulletins de vote pour lesquels Mansartis a l'intention d'exercer son/ses vote(s) en s'appuyant sur la politique de vote spécifique à laquelle Mansartis a souscrit. Le gérant peut à tout moment modifier les votes, une justification doit être matérialisée dans l'outil. Sauf avis contraire du gérant, les recommandations d'ISS s'appliquent.

Dans la majorité des cas, les votes sont ainsi effectués à distance via la plateforme d'ISS en application de la politique de vote retenue.

### **4. Bilan 2022**

#### **a. Nombre de sociétés pour lesquelles Mansartis a exercé ses droits de vote**

Mansartis a alors voté pour 34 sur 36 sociétés détenues dans les OPC. Cette différence est due à la définition du périmètre d'exercice des droits de vote de Mansartis (définie ci-dessus). Mansartis n'a donc pas exercé son droit de vote pour les sociétés des pays européens suivants : Danemark, Suisse, Suède, Norvège.

Le ratio de participation en 2022 est ainsi de 100% selon le périmètre d'exercice des droits de vote défini par la politique de vote.

Mansartis Gestion n'a pas voté à l'encontre de la politique de vote.

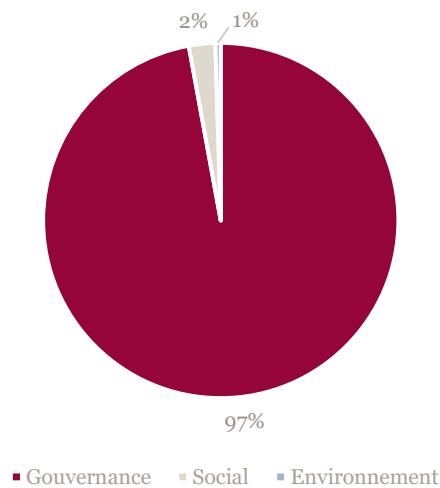
Répartition géographique des Assemblées Générales :

Pays	Périmètre initial d'assemblées générales	Nombre d'assemblées générales votées	Taux de participation
Etats-Unis	20	20	100%
Japon	4	4	100%
France	3	3	100%
Chine	2	2	100%
Pays-Bas	2	2	100%
Irlande	1	1	100%
Jersey	1	1	100%
Corée du Sud	1	1	100%
Danemark	1	0	0%
Norvège	1	0	0%

Répartition des résolutions par thématique ESG

Thématiques	Nombre de résolutions	Pourcentage
Gouvernance	1901	95,4%
Social	63	3,2%
Environnement	12	0,6%

Répartition des résolutions par thématique



b. Votes contre la recommandation du management

Sur les 445 résolutions soumises au vote, 40 ont fait l'objet d'un vote contre la recommandation du management soit 12% du nombre total de votes.

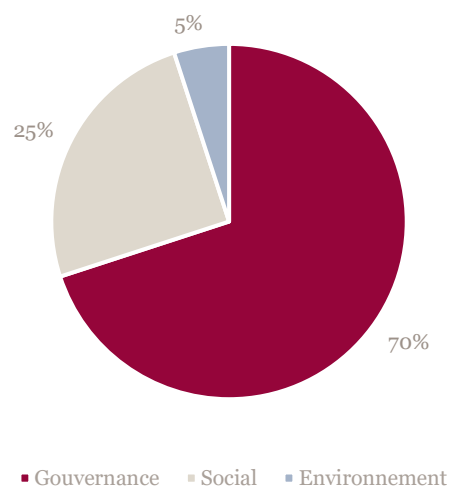
Répartition par catégorie de résolutions

Type de résolutions	Nombre de résolutions	Pourcentage
Résolutions proposées par la direction	32	80%
Résolutions proposées par des actionnaires	8	20%

Répartition par thématique ESG

Thématiques	Nombre de résolutions	Pourcentage
Gouvernance	405	97,1%
Social	10	2,4%
Environnement	2	0,5%

Répartition des votes contre le management par thématique



c. Exemples de votes contre la recommandation du management

**Gouvernementale :**

Société : Shimano, Inc.

Promoteur : Management.

Résolution proposée : élection de Shimano Yozo, Shimano Taizo, Toyoshima Takashi et Tsuzaki Masahiro en tant qu'administrateurs.

Recommandation de vote par le management : POUR.

Vote de Mansartis : Mansartis a voté CONTRE la réélection de ces candidats sortant par manque de diversité de genre au sein du conseil d'administration.

Société : Danaher Corporation

Promoteur : Actionnaires.

Résolution proposée : baisse du seuil de détention permettant aux actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire.

Recommandation de vote par le management : CONTRE.

Vote de Mansartis : Mansartis a voté POUR car l'abaissement du seuil de convocation des assemblées extraordinaires renforcerait les droits des actionnaires.

**Social :**

Société : Tesla, Inc.

Promoteur : Actionnaires.

Résolution proposée : rapport sur les efforts de prévention du harcèlement et de la discrimination sur le lieu de travail.

Recommandation de vote par le management : CONTRE

Vote de Mansartis : Mansartis a voté POUR car la société a fait l'objet d'allégations de harcèlement et de discrimination sur le lieu de travail. Une transparence accrue aiderait les actionnaires à évaluer comment la société gère les risques associés.

Société : The TJX Companies, Inc.

Promoteur : Actionnaires.

Résolution proposée : rapport sur l'évaluation en matière de droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement.

Recommandation de vote par le management : CONTRE

Vote de Mansartis : Mansartis a voté POUR car des informations supplémentaires concernant les procédures utilisées par l'entreprise pour évaluer les impacts sur les droits de l'homme dans sa chaîne d'approvisionnement permettraient aux actionnaires de mieux évaluer la manière dont TJX gère les risques liés aux droits de l'homme.

**Environnement :**

Société : Tesla, Inc.

Promoteur : Actionnaires.

Résolution proposée : rapport sur l'exposition aux risques liés à l'eau.

Recommandation de vote par le management : CONTRE

Vote de Mansartis : Mansartis a voté POUR car les actionnaires bénéficieraient d'une information accrue sur la manière dont l'entreprise gère les risques liés à l'eau.

Société : Tesla, Inc.

Promoteur : Actionnaires.

Résolution proposée : rapport sur le lobbying climatique des entreprises dans le cadre de l'Accord de Paris.

Recommandation de vote par le management : CONTRE

Vote de Mansartis : Mansartis a voté POUR car une évaluation de la manière dont les activités de lobbying de l'entreprise s'alignent sur les objectifs de l'Accord de Paris fournirait des informations qui permettraient aux actionnaires de mieux évaluer le risque de l'entreprise lié à ses activités de lobbying.

## **5. Conflit d'intérêts**

Mansartis a établi une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant la détection et la prévention de toute situation potentielle de conflit d'intérêts ainsi qu'un dispositif de résolutions de ceux-ci. Cette politique est consultable sur le site internet de Mansartis.

Mansartis n'a pas relevé de conflit d'intérêts pour l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par le fonds Mansartis Ternativ ISR.

## **6. Liste des résolutions des sociétés en portefeuille**

La liste des résolutions est disponible sur simple demande auprès de Mansartis Gestion.